

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20250902-D53-2025-DE
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°53-2025
SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Ann DENIS, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Martine BASSAGANAS à Mme Maguy GAGO et M. Auguste BOTTIN à M. Marcel COSTE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières

Monsieur le Maire rappelle que l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Nazaire tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la situation des communes de l'Aude sinistrées par l'incendie d'août 2025,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'attribuer un don d'un montant de 500 € à l'association des Maires de l'Aude, sise Maison des Collectivités, 85 avenue Claude Bernard, 11890 Carcassonne cedex.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID

Signature
numérique de JEAN-
CLAUDE TORRENS ID
Date : 2025.09.04
12:20:26 +02'00'

Jean-Claude TORRENS